

-K.H.- RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRE D'ASTRIDA.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

ASTRIDA

le 9 Août 1956.
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 3219 /A.I.



Réf. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Plainte c/MUPAYA
Gilbert.

A Monsieur le Juge-Président
du Tribunal de Centre
à NGOMA(Astrida).

Monsieur le Juge Président,

J'ai l'honneur de vous rappeler mes lettres
n° 2143/A.I., 2441/A.I. et 3012/A.I. respectivement des
26 mai, 18 Juin et 26 juillet 1956, en vous priant de bien
vouloir leur réserver la faveur de l'urgence.

L'Administrateur de Territoire,
W. ANTONISSEN.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the typed name "W. ANTONISSEN".

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

(1) N° 1012/A.I.

Rappeler.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Plainte c/MUPAYA
Gilbert.

A Monsieur le Juge-Président
du Tribunal de Centre
à NGOMA(Astrida).

Monsieur le Juge-Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre sérieuse attention sur le contenu de mes lettres n°2143/A.I. et 2441/A.I., respectivement du 26 mai et 18 juin 1956.

Une promptre réponse m'obligerait.

L'Administrateur de Territoire,
W.ANTONISSEN.,



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden

ASTRIDA , le 18 Juin 1956.-
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 2441 /A.I.

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

A Monsieur le Juge-Président
du Tribunal de Centre
à NGOMA(Astrida).

Plainte à charge de
MUPAYA Gilbert.

Monsieur le Juge-Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire
connaître par retour du porteur, la suite qui est interve-
nue suite à la lettre n° 2143/A.I. que je vous ai adressée
en date du 26 mai 1956 et concernant l'objet émarginé.

L'Administrateur de Territoire,
W.ANTONISSEN.



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

ASTRIDA , le 26 Mai 1956.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 443/A.I.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Plainte à charge de
MUPAYA Gilbert.

A Monsieur le Président
du Tribunal de Centre
à NGOMA.-

*Jean
Suite interview.*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copie de la plainte que m'adresse le nommé BABUTONI Laurent de Bukavu à charge de MUPAYA Gilbert résidant à la Cité Indigène de Ngoma, en vous priant de me tenir au courant de la suite qui sera intervenue. A l'appui de ses déclarations, BABUTONI m'a transmis un reçu lui signé par MUPAYA, que veuillez également trouver ci-joint.

L'Administrateur de Territoire,
W. ANTONISSEN.,

W. Antonissen

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

BABUTONI Laurent
Tandénoo Philippe
PAGECO B.P. N° 9
BUKAVU.-

BUKAVU, LE 16 MAI 1956.-

22.5.56

2307 / Just.

A Monsieur le Représentant de l'Autorité Tutélaire
Chef du Tribunal du Centre Extra Coutumier
de et à

A S T R I D A.-
oooo

Monsieur le Représentant,

Objet : Revendication de mes 320.-- Francs.-

Je vous prie de bien vouloir noter que je dépose,
entre vos mains, plainte contre le nommé MUFAYA Gilbert, se trouvant
actuellement au Centre Extra Coutumier d'Astrida.-

Lé précité m'est redevable de la somme en exergue
depuis fin mars de l'année dernière.-

Je viens d'écrire à Monsieur l'Administrateur Terri-
torial d'Astrida à ce sujet, et il m'a suggéré de me plaindre au
Tribunal du Centre d'Astrida pour que mon débiteur me remette mon avoir.

Au cas où Mufaya ne reconnaîtra pas ma dette, je vous
joins le reçu qui m'a signé.-

Espérant que vous apporterez remède en cette affaire,
je vous présente, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma considé-
ration très distinguée.-

Votre tout dévoué,

BABUTONI Laurent.-

BAB R